



**DR ASP CLERMONT-FERRAND**

12 Avenue Léonard de Vinci  
Parc Technologique de la Pardieu  
63063 Clermont-Ferrand cedex 1

Agence de Services  
et de Paiement

# Etat de Présence Service Civique

Décret n° 201-485 du 12 mai 2010

Attention : ce document générant des paiements, doit être retourné signé sous 15 jours à l'ASP. A défaut, les paiements seront interrompus.

Numéro SIRET de la structure

## Présence des volontaires pour les mois de référence

N° de l'agrément/Contrat Nom et Prénom des volontaires	Dates de contrat prévisionnelles	Nombre de jours d'absence sur la période	Décembre 2010	
			Date de fin réelle (si rupture anticipée)	Motif de la rupture anticipée (CF codification)
	01/10/2010 09/04/2011			
	01/10/2010 09/04/2011			
	01/10/2010 09/04/2011			
	01/10/2010 09/07/2011			

Cachet - Signature - Date

Toute rupture doit impérativement être déclarée à l'ASP dans un délai de 7 jours



**DR ASP CLERMONT-FERRAND**

12 Avenue Léonard de Vinci  
Parc Technologique de la Pardieu  
63063 Clermont-Ferrand cedex 1

Agence de Services  
et de Paiement

# Etat de Présence Service Civique

Décret n° 201-485 du 12 mai 2010

Attention : ce document générant des paiements, doit être retourné signé sous 15 jours à l'ASP. A défaut, les paiements seront interrompus.

		01/10/2010 09/04/2011							
		01/10/2010 09/10/2011							
		01/10/2010 09/04/2011							
		01/10/2010 09/04/2011							
		01/10/2010 09/04/2011							
		01/10/2010 09/04/2011							
		01/10/2010 09/07/2011							
		01/10/2010 09/04/2011							
		01/10/2010 09/07/2011							

Cachet - Signature - Date

Toute rupture doit impérativement être déclarée à l'ASP dans un délai de 7 jours